Image not found or type unknown

Droit scolaire dans l'enseignement privé

Par **brun111_old**, le **21/06/2009** à **12:29**

Bonjour
Je suis ensignant dans un lycée professionnel privé catholique sous contrat avec l'état. J'ai exclu de mon cours une élève pour insolence. L'adjointe au chef d'établissement, son époux, est venue me faire chercher dans mon cours pour régler le problème avec l'élève et comme je ne me suis pas déplacé, elle est venue en personne me demander de réintégrer l'élève dans le cours, ce que j'ai refusé de faire. J'ai fais un courrier au chef d'établissement pour me plaindre. Celui-ci m'a répondu que je n'avais le droit d'exclure ponctuellement un élève de mon cours que s'il y avait une menace physique pour les persones et que la direction avait parfaitement le droit d'intervenir dans mon cours comme elle l'a fait. Qu'en pensez-vous car mon syndicat m'a donné des informations différentes de celles du chef d'établissement et que dois-je faire ?
Merci de me répondre.
Patrick BRUN

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés